**Cesare Vetter Le vittime ecclesiastiche del Terrore**

**Allo stato attuale della documentazione non conosciamo la cifra globale delle vittime ecclesiastiche del Terrore.**

**Cfr. S. Baciocchi, Ph. Boutry, *Les « victimes » ecclésiastiques de la Terreur*, dans** **M. Biard (dir.), *Les politiques de la Terreur. 1793-1794*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 447 - 460**

p. 447 – 448 :

﻿Parler des « victimes ecclésiastiques de la Terreur » ne va pas de soi. Cela suppose tout d’abord de définir ce qu’on entend par « Terreur » – ce qui est l’objet même de notre colloque – mais aussi ce qu’on entend par « victime » et par « ecclésiastique ». Si l’on définit grossièrement la « Terreur » par la période qui va du décret du 5 septembre 1793 jusqu’aux dernières conséquences, pour ce qui concerne notre objet, de la politique religieuse de déchristianisation et de « déprêtrisation » conduite par la Convention nationale en l’an II, c’est-à-dire de l’automne 1793 à l’automne 1794, et si l’on entend par « ecclésiastiques » les membres du clergé catholique séculier et régulier de l’un et l’autre sexe, reste à savoir ce qu’on comprend sous la notion ambivalente de « victimes », à la fois mobilisée par une partie des acteurs contemporains (elle constitue en ce sens une catégorie indigène) et reprise dans le cours d’une historiographie conflictuelle. Ce sont à l’évidence les incertitudes pesant encore sur ce terme qui constituent l’explication fondamentale de l’étonnante et persistante lacune statistique qui entoure la question ici soulevée : plus de deux siècles après les événements et en dépit des tombereaux de recherches et de travaux, locaux, régionaux et nationaux, conduits sur les ecclésiastiques décédés durant la période considérée, notamment de la part de l’historiographie catholique, on ne possède encore à ce jour ni chiffre global, ni liste nominale, ni élaboration statistique, ni chronologie fine, ni cartographie fidèle du phénomène ; et le récent et très remarquable fascicule de *l’Atlas de la Révolution française* consacré à la Religion, au chapitre « La déchristianisation de l’an II », est presque muet sur ce point.

**NB: Il capitolo integrale è caricato su Moodle.**

**D. Greer, *The Incidence of the Terror During the French Revolution: A Statistical Interpretation*, Cambridge, Harvard University Press, 1935.**

Donald Greer stima che il 6,5 percento delle vittime del terrore legale erano vittime ecclesiastiche (clergy). Se si estende questa percentuale alla cifra complessiva di Greer (35/40.000 vittime) si arriva a circa 2.600 vittime ecclesiastiche.

**Cfr. Le schede su Donal Greer caricate su Moodle.**